

Comparez le régime parlementaire et le régime présidentiel

Par julie21350, le 24/11/2013 à 08:11

Bonjour,

J'ai ce sujet de dissertation en droit constitutionnel.

J'ai un peu de mal avec mon plan...

Tout d'abord j'aimerai dire qu'ils s' opposent sur plusieurs critères puis que dans la pratique ils se rapprochent... Mais pour ma deuxième partie j'ai du mal à trouver des arguments... En cours on a surtout leurs critères qui permet de les différencier...

Est qu'ils faut que je parle du régime semi présidentiel ou c'est hors sujet?

Cordialement

Par Booker, le 24/11/2013 à 23:32

Oui tu pourrais en effet partir sur la théorie et la pratique pour nuancer cette distinction, n'oublie pas que les deux archétypes sont en outre les USA et la France -ou l'Angleterre- pour le régime parlementaire.

Bon courage.

Par julie21350, le 24/11/2013 à 23:41

Merci de la réponse.

Bonne soirée

Par Cyborg, le 26/11/2013 à 22:00

Salut julie21350,

Pour ma part, j'aurais également évoquée l'idée de séparation des pouvoirs.

En effet, j'aurais évoqué l'idée de "séparation souple" pour le régime parlementaire et de "séparation stricte" pour le régime présidentiel.

J'en viens à l'idée de conflit et de mutualisation du pouvoir selon les régimes évoqués. En espérant t'avoir donné une piste.

Cordialement

Cyborg			

Par **julie21350**, le **29/11/2013** à **10:54**

Merci beaucoup.